

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 12 JUILLET 2006,
Salle des Fêtes à St Julien en St Alban**

Début de la séance : 18h00

Présents : Messieurs Jean LEYNAUD, Yann BACCONNIER, Edouard LEVEUGLE, André PEYRARD, Jean-Pierre JEANNE (remplace Jean-Louis BONHOMME), Gérard CHIROSSEL, Jean-Pierre ASTRUC, Gérard BEAL, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREYT, François VEYREINC, Roland SADY, Alain MARTIN, Patrick LALLEMAND, Gilbert MOULIN, Yves CHASTAN, Paul CHAUTARD (remplace Hervé SAULIGNAC), Bernard VIALLE, Gilbert FREUCHET, Max LAFOND, Fabrice JACQUET, Arnaud RITTE, Christian VERCASSON, Marc JARZAT, Patrick GRANJON (remplace Alain CHAUSSIGNAND), Philippe MAZADE, Didier BELIN.

Excusés : Messieurs Jean-Claude DURAND, Jean-Louis BONHOMME, Hervé SAULIGNAC, Florian BENEFICE, Alain CHAUSSIGNAND, Yves CHEVALIER.

Absent : Monsieur Roger ETIENNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier BELIN.

Ordre du Jour :

Visite du site pressenti pour l'implantation du CENT suivie d'une communication sur le projet,

Délibérations :

- 1) Acquisition de terrains,
- 2) Modification des statuts communautaires,
- 3) Avenant n°1 à l'étude relative au développement éolien sur le Massif du Coiron,
- 4) Adoption de l'étude relative au développement éolien sur le Massif du Coiron,
- 5) Subvention aux manifestations sportives à forte notoriété,
- 6) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres,
- 7) Election des délégués suppléants au SIDOM pour Privas.

Communications diverses :

SIDOM ; Fiches de randonnées 2006 ; Présentoirs...

Monsieur Christian VERCASSON, maire de St Julien en St Alban, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire.

Le quorum étant largement atteint le Président débute le Conseil Communautaire.



Approbation du Compte rendu du Conseil Communautaire du 5 avril 2006 :

François VEYREINC demande si le compte rendu du conseil communautaire du 5 avril dernier donne lieu à des observations.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.



Dans le prolongement de la visite du site pressenti pour l'implantation du CENT, François VEYREINC fait le point sur l'avancement du dossier.

La report de l'examen de notre candidature dans le cadre du dispositif « Pôles d'Excellence Rurale » est décevant mais il faut continuer à avancer car le projet répond parfaitement au cahier des charges de l'appel à projets : partenariat public/privé, développement durable, créations d'emplois, innovation, ancrage sur un territoire rural avec un site de qualité dans un environnement protégé.

Pour l'heure, la Communauté attend un courrier officiel de la DIACT. Il semble, d'après les premiers renseignements obtenus, que des pièces complémentaires soient sollicitées. Une deuxième vague d'appel à projets à échéance du 30 septembre étant prévue, un dossier plus complet pourrait être déposé avec le soutien possible du Conseil Général de l'Ardèche.

L'objectif de la Communauté de Communes demeure toujours de permettre la concrétisation d'un dossier qui pourrait s'avérer décisif pour le développement économique de notre territoire.

Après cette introduction le Président donne la parole à Edouard LEVEUGLE qui commente la présentation visuelle ainsi que les dossiers préparés à l'attention de l'ensemble des conseillers communautaires.

I/ Acquisition de terrains

Edouard LEVEUGLE présente la délibération sur l'acquisition des premiers terrains destinés à accueillir le CENT.

Après de nombreux échanges et réunions de travail avec les représentants de la SAFER Rhône-Alpes il est proposé que la Communauté de Communes se porte acquéreur des parcelles cadastrées :

- ZB 67	PATAFFY	2ha 16a 60ca
- ZB 56	VERZA	1ha 08a 50ca
- ZB 34	LE PREYNA	1ha 97a 20ca
- ZB 35		
- ZB 38		

constituant **une surface globale de 5ha 22a 30ca** payable au plus tard au 31/12/2006.

L'achat de ces parcelles qui représentera une dépense de l'ordre de 50 000 € sera imputé sur les 150 000 € de crédits inscrits au Budget Primitif 2006 à l'article 2111 de notre section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 23 voix pour et 4 abstentions (Paul CHAUTARD, Bernard VIALLE, Gilbert FREUCHET, Fabrice JACQUET) :

- **Décide l'acquisition des parcelles,**
- **Mandate le Président pour signer les actes nécessaires à cette acquisition.**



II/ Modification des statuts communautaires

François VEYREINC explique la portée symbolique du vote de ce soir. Les communes membres ont en effet seules le pouvoir de modifier les statuts communautaires.

La délibération qui est proposée ce soir fait suite à une réunion des maires qui s'est tenue le 24 mai dernier et à un échange téléphonique avec les services de la Préfecture de l'Ardèche. Un courrier a par ailleurs été adressé à Monsieur le Préfet le 31 mai.

Philippe MAZADE demande des précisions concernant les structures liées à la petite enfance existantes ou à créer.

Yves CHASTAN confirme que le transfert de structures existantes sera possible mais qu'il est préalablement nécessaire d'envisager précisément les conséquences en matière de personnel et au niveau financier. Les études pourront être menées par nos propres moyens

Départ d'André PEYRARD à 19h45

Paul CHAUTARD interpelle le Président sur le mauvais état de la route de Chabanet, détériorée par les véhicules transportant les éoliennes. Il explique que la route est dangereuse pour le car qui monte les enfants au centre aéré.

Pour François VEYREINC, la Communauté n'a pas d'obligation à ce jour car la voirie ne lui appartient pas. Elle ne se dérobera pas néanmoins sur une intervention qui pourrait être multi-partenariale.

Jean-Pierre LADREYT annonce la fin du chantier et donc l'arrêt de la circulation de gros camions par cette route. Il était prévu que SIIF remette la route à son état initial au vu du constat d'huissier effectué en début de chantier. Les 4 communes concernées, Privas Alissas, Rochessaive et Freyssenet doivent donc rouvrir le dossier ensemble.

Yves CHASTAN confirme que les 4 communes mais aussi la Communauté doivent faire une intervention conjointe pour négocier le budget de la rénovation de la route avec SIIF.

Jean-Pierre LADREYT rajoute que le constat d'huissier final doit être fait par Privas, comme l'a été fait l'initial avant les travaux.

Jean LEYNAUD explique que la commune d'Alissas est déjà intervenue sur sa portion de route pour maintenir un minimum de sécurité. Il est donc temps que la rénovation prévue commence. Restera ensuite à définir précisément les voies qui seront transférées à la Communauté.

François VEYREINC confirme si besoin l'intervention de la Communauté de Communes. Pour l'heure, ce sont bien les délibérations des communes pour modifier les statuts qui sont importantes.

Jean-Pierre LADREYT demande si une étude sur l'augmentation de notre coefficient fiscal a été faite.

François VEYREINC répond qu'aucune étude n'a été menée. Le CIF ne devrait cependant pas augmenter de manière significative avec la prise de ces nouvelles compétences.

Yves CHASTAN fait remarquer que Privas et St Julien en St Alban ont déjà voté à l'unanimité le texte des nouveaux statuts. Ce texte sera-t-il définitif ou faudra-t-il que ces communes revotent un nouveau texte après le passage en Préfecture ?

François VEYREINC explique que la Préfecture a déjà fait une lecture critique de la 1^{ère} version de la modification. A chaque doute qu'il pouvait y avoir, les services de la Préfecture nous ont fait rajouter le mot « études ». Le texte ne devrait donc pas être modifié.

Arnaud RITTE demande à Yves CHASTAN s'il a fait délibérer son conseil municipal sur la remise du théâtre à la Communauté de Communes.

Yves CHASTAN répond qu'il n'a fait qu'évoquer, en marge de la discussion au sein de son conseil et avec l'assentiment de François VEYREINC, les structures qui pourraient être éventuellement transférées. A ce stade la délibération portait uniquement sur la modification des statuts et l'adoption de la nouvelle rédaction.

Jean LEYNAUD demande des précisions sur le calendrier : comment doit s'interpréter précisément l'échéance du 18 août fixée par la loi ?

François VEYREINC explique que le 18 août est la date butoir pour la modification mais pas la date de validité. Dès que la majorité qualifiée sera constatée par la Préfecture les compétences seront acquises. L'idéal serait que les conseils municipaux votent avant le 18 août.

Pour Jean LEYNAUD les commissions devraient se réunir plus souvent.

François VEYREINC prend note de cette remarque, remercie les conseillers pour ce débat et propose au vote les nouveaux statuts de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 25 voix pour et 1 abstention (Yann BACCONNIER) :

- **Approuve la nouvelle rédaction de l'article 7 des statuts de la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées,**
- **Mandate le Président pour transmettre la présente délibération aux conseils municipaux des communes membres qui n'auraient pas encore délibéré sur cette nouvelle rédaction statutaire.**



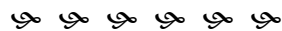
Départ d'Edouard LEVEUGLE à 20h05

III/ Avenant n°1 à l'étude relative au développement éolien sur le Massif du Coiron

François VEYREINC donne la parole à Gérard BEAL qui rappelle que l'étude concernant le développement éolien sur le plateau du Coiron est en phase terminale.

Il est aujourd'hui nécessaire de passer un avenant avec le bureau d'études ASCONIT afin de permettre la restitution des conclusions de l'étude aux quatre conseils communautaires. Le coût supplémentaire de chaque restitution sera de 720 € HT par présentation auxquels s'ajoutent 145 € HT de frais de déplacement ce qui représente un surcoût de 1 324.21 € TTC pour la Communauté de Communes (5 802.81 € TTC initialement prévus).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention du groupement de commande dont le coordonnateur est la Communauté de Communes Berg et Coiron.



IV/ Adoption de l'étude relative au développement éolien sur le Massif du Coiron

Gérard BEAL présente la carte établie à la suite de l'étude menée sur le massif du Coiron.

Yann BACCONNIER se demande si le fait que la zone d'Alissas-Rochessauve soit passée du rouge à l'orange n'est pas, tout en ne nous excluant pas immédiatement, une manière de dire que le projet ne pourra pas aboutir.

Pour François VEYREINC le passage de la zone du rouge à l'orange est la conséquence des nombreux échanges et apports d'éléments positifs lors des réunions du comité de pilotage. Ce n'est absolument pas une manière polie de nous mettre dehors. La participation à cette étude était importante pour ne pas hypothéquer certains projets. Il fait une lecture optimiste et positive de la carte : les zones jaunes ou oranges permettent de continuer les projets.

Jean LEYNAUD précise que son vote sera positif pour ne pas mettre en difficulté la Communauté de Communes qui a beaucoup travaillé pour le passage de la zone en orange.

François VEYREINC explique que ce vote et ceux des autres Communautés de Communes sont importants par rapport aux projets qui se mettent en place. Le fait d'avoir abouti, dans un climat parfois dur, est un bon encouragement.

Yves CHASTAN demande des informations sur la position des autres Communautés de Communes.

Gérard BEAL répond que les membres des autres Communautés de Communes présents dans le comité de pilotage ont tous validé cette charte. La délibération devrait être votée positivement dans les 3 autres conseils communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le schéma de développement éolien présenté comprenant les documents suivants annexés à la présente délibération : récapitulatif des décisions validant la dernière étape de l'étude relative au développement éolien sur le Massif du Coiron, schéma et charte pour une maîtrise du développement éolien sur le Massif du Coiron,**

carte des sensibilités du schéma de maîtrise du développement éolien sur le Massif du Coiron,

- **Demande à Monsieur le Préfet de présenter le travail réalisé à la commission des sites et de recueillir son avis,**
- **Souhaite que les services de l'Etat s'appuient sur ce document pour l'installation de projets éoliens sur le plateau du Coiron.**



VI/ Subvention aux manifestations sportives à forte notoriété

Didier BELIN rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'un crédit de 15 000 € a été inscrit au Budget Primitif 2006 pour financer les manifestations sportives à forte notoriété. Après la programmation intervenue le 5 avril dernier, demeure disponible un crédit de 9 500 €.

Une nouvelle liste de manifestations sportives est aujourd'hui proposée aux membres du Conseil Communautaire :

- 1^{er} grand prix de Beach Soccer de l'Ardèche à Privas : il est proposé d'allouer à l'Olympique Centre Ardèche une subvention de 2 000 € pour cette manifestation organisée les 8 et 9 juillet 2006.
- « Gentlemen's Boulistes » à Privas : il est proposé d'allouer au SCP BOULES une subvention de 1 000 € pour cette manifestation organisée le 21 juillet 2006.

Christian VERCASSON demande pourquoi une subvention est donnée pour la manifestation « Gentlemen's Boulistes » alors que celle demandée pour le championnat départemental de pétanque organisé sur sa commune en juin a été refusée.

Didier BELIN explique que le règlement en matière de subventions sportives précise que la manifestation doit être :

- régionale, inter-régionale ou nationale,
- de forte notoriété publique c'est-à-dire porteuse d'un impact fort dans les médias et d'une publicité.

Le championnat de pétanque était départemental et pas assez porteur en terme de communication. Il n'a donc pas été retenu pour une subvention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide avec 24 voix pour et 1 abstention (Arnaud RITTE), d'allouer les subventions proposées ci-dessus.



VI/ Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

François VEYREINC donne la parole à Patrick LALLEMAND qui expose le cadre juridique de la constitution de la CAO et propose au vote des conseillers communautaires une liste de membres titulaires et suppléants candidats pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance des modalités de vote procède à l'élection à bulletins secrets de la liste des membres de la CAO.

Après dépouillement des bulletins, sont élus, à l'unanimité (25 listes entières), membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires

**Jean-Pierre ASTRUC
Gérard CHIROSSEL
Jean LEYNAUD
Gilbert MOULIN
Christian VERCASSON**

Suppléants :

**Jean-Claude DURAND
Didier BELIN
Bernard VIALLE
Arnaud RITTE
Alain CHAUSSIGNAND**

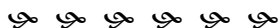


VII/ Election des délégués suppléants au SIDOM pour Privas

François VEYREINC rappelle la délibération du conseil communautaire du 5 avril dernier concernant les élections des délégués titulaires chargés de représenter la commune de PRIVAS au sein du SIDOM. Le conseil communautaire doit maintenant élire les délégués suppléants.

Après avoir procédé aux opérations de vote ont été élus à l'unanimité :

**Délégués suppléants : Madame Yvonne SAUZON.
Madame Danielle BERTHAUD.**



Communications diverses

● **SIDOM :**

François VEYREINC expose que 3 communes extérieures à la Communauté de Communes (St Bazile, St Vincent de Barrès, St Symphorien sous Chomérac) envisagent leur retrait du SIDOM. La Communauté de Communes Barrès-Coiron dont elles sont membres devrait en effet prendre prochainement la compétence « Ordures Ménagères ». Le SIDOM serait de fait totalement inclus dans la Communauté ce qui entraînerait sa dissolution.

Pour rendre cette dissolution possible la commune de St Cierge la Serre, membre du SICTOM qui n'a pas transféré le traitement des ses OM au SYTRAD, doit adhérer au SIDOM ou au SITVOM (la législation impose en effet que la Communauté de Communes adhère au SYTRAD, après dissolution du SIDOM, pour l'ensemble de ses communes membres).

Ces points seront à revoir à la rentrée de septembre.

Jean-Pierre ASTRUC précise que l'objectif est que la nouvelle organisation envisagée soit effective au 1^{er} janvier 2007.

● **Fiches de Randonnées :**

Gérard BEAL indique que chaque conseiller s'est vu remettre un exemplaire des 8 fiches de randonnées mises en place pour cet été dans l'attente du topoguide de l'an prochain.

De plus, il précise que chaque commune va recevoir un réseau de chemins qui devra être validé en conseil municipal.

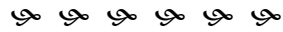
François VEYREINC rend hommage au travail de la commission « Chemins de randonnées » et à son Président Gérard BEAL, pour avoir tenu le délai et fourni les fiches à l'Office de Tourisme.

● Présentoirs :

François VEYREINC présente les mobiliers destinés à présenter les publications communautaires au sein des mairies de la Communauté de Communes.

● Plaquette de présentation du territoire communautaire :

Dans le cadre d'un stage, la Communauté de Communes accueille depuis avril dernier Laurye UMANO. Celle-ci a réalisé une plaquette de présentation de la Communauté de Communes destinée aux entreprises souhaitant venir s'installer sur le territoire.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.